

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Autres opérations

Regroupement d'actions / d'obligations

Viridien

Société Anonyme au capital de 7 161 465,63 €
Siège social : 27 avenue Carnot 91300 Massy
969 202 241 R.C.S. Evry
(la « **Société** »)

Avis de regroupement des actions Viridien

Avis complémentaire à l'avis paru dans le BALO n° 72 du 14 juin 2024, avis n° 2402644

Suivant délégation de pouvoirs conférée par la quinzième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 15 mai 2024, et de la subdélégation consentie par le Conseil d'administration en date du 15 mai 2024, le Directeur Général a décidé en date du 14 juin 2024 des modalités du regroupement par 100 des actions de la Société telles que publiées dans l'avis au BALO n° 72 du 14 juin 2024.

En date du 24 juin 2024, le Directeur Général a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 24 703,05 euros par l'émission d'un nombre total de deux millions quatre cent soixante-dix mille trois cent cinq (2 470 305) actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, résultant de l'acquisition d'actions attribuées gratuitement sous conditions de performance et/ou de présence.

En conséquence, en date du 24 juin 2024, le capital social de la Société s'élève désormais à 7 161 465,63 euros et est divisé en sept cent seize millions cent quarante-six mille cinq cent soixante-trois (716 146 563) actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

L'ensemble des modalités indiquées dans l'avis publié au BALO n° 72 du 14 juin 2024 restent inchangées à l'exception des éléments ci-après ajustés en raison de l'augmentation de capital susmentionnée :

- **le nombre d'actions soumises au regroupement** est de sept cent seize millions cent quarante-six mille cinq cent soixante-trois (716 146 563) actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, et
- **le nombre d'actions à provenir du regroupement** est de sept millions cent soixante et un mille quatre cent soixante-cinq (7 161 465) actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Pour rappel, cet avis complémentaire ne modifie pas le calendrier de l'opération de regroupement. La période de regroupement s'étendra du 1^{er} juillet 2024 au 30 juillet 2024 inclus, le regroupement des actions prendra effet le 31 juillet 2024.

Le Directeur Général